

| | | |
|---|-------------------------------------|----------------------------|
|  | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ | Page : 1/12 |
| | | Edition révisée n° : 10.0 |
| | | Date de révision : 01/2018 |
| Dioxyde de soufre | | MTG113 |

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|----------------------|-------------------|
| Nom commercial | Dioxyde de soufre |
| Description chimique | Dioxyde de soufre |
| N° CAS | 7446-09-05 |
| N° CE | 231-195-2 |
| N° Index | 016-011-00-9 |
| N° d'enregistrement | 01-2119485028-34 |
| Formule chimique | SO ₂ |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|--------------------------------------|---|
| Utilisations pertinentes identifiées | Industriel et professionnel Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation |
| Utilisations déconseillées | Utilisation grand public déconseillée |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|----------------|---|
| Société | MULTIGAS Route de l'Industrie 102 CH-1564 Domdidier |
| Téléphone | +41 (0) 26 676 94 94 |
| Adresse e-mail | info@multigas.ch |

1.4. Numéros d'appel d'urgence

145 (Centre de toxicologie Zurich) ou +41 (0) 44 251 51 51
+41 (0) 26 676 94 94 (Multigas)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

| | | |
|-----------------------|---|------|
| Dangers physiques | Gaz sous pression : Gaz liquéfié | H280 |
| Dangers pour la santé | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B | H314 |
| | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 | H318 |
| | Toxicité aiguë (inhalation:gaz) Catégorie 3 | H331 |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

Dioxyde de soufre
MTG113
2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger


GHS04

GHS05

GHS06

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

| | |
|--------|---|
| H280 | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves |
| H331 | Toxique par inhalation |
| EUH071 | Corrosif pour les voies respiratoires |

Conseils de prudence

| | |
|---------------------|--|
| P260 | Ne pas respirer les gaz, vapeurs |
| P280 | Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage |
| P303+P361+P353+P315 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : (ou les cheveux) enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter immédiatement un médecin |
| P304+P340+P315 | EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin |
| P305+P351+P338+P315 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin |
| P410+P403 | Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé |
| P405 | Garder sous clef |

2.3. Autres dangers

Donnée non disponible

Dioxyde de soufre
MTG113
RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.1. Substances

| Nom | Identificateur de produit | Concentration | Classification |
|-------------------|---|---------------|---|
| Dioxyde de soufre | (N° CAS) 7446-09-5 (N° CE) 231-195-2 (N° Index) 016-011-00-9 (N° d'enregistrement) 01-2119485028-34 | <= 100% | Press. Gas (Liq.), H280 Acute Tox. 3 (Inhalation:gas), H331 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

3.2. Mélanges

Non déterminé

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours

| | |
|--|---|
| Conseils généraux | Consulter un médecin. Montrer cette fiche de sécurité au médecin traitant |
| En cas d'inhalation | En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin |
| En cas de contact avec la peau | Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminées. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. En cas de gelure, asperger à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin |
| En cas de contact avec les yeux | Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin |
| En cas d'ingestion | Ne PAS faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptôme et effets connus sont décrit sur l'étiquetage (voir sections 2.2. et 11)

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter avec des corticostéroïdes en vaporisation, dès que possible après inhalation

Dioxyde de soufre
MTG113
RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés

Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur. Eau pulvérisée ou brouillard d'eau. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Mousse

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Risques spécifiques

En cas d'incendie ou de chaleur excessive, des produits de décomposition dangereux peuvent se former

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie la décomposition thermique peut conduire aux fumées toxiques et/ou corrosives suivantes: oxydes de soufre

5.3. Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter une protection respiratoire. Eviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Equipements de protection individuels, voir section 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer d'arrêter la fuite

Diminuer la vapeur par pulvérisation d'eau sous forme de brouillard ou de fines gouttelettes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver la zone au jet d'eau

Maintenir la zone évacuée et débarrassée de toute source d'inflammation jusqu'à l'évaporation complète du liquide répandu (sol débarrassé de givre)

Laver abondamment à l'eau l'équipement contaminé et les endroits où s'est produite la fuite

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13.

Dioxyde de soufre
MTG113
RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard
 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer.
 Pour les précaution, voir la section 2.2

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré
 Contenu sous pression

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

-

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composant | N° CAS | Valeur type d'exposition | Paramètre de contrôle | Source |
|-------------------|------------|--------------------------|-----------------------|---|
| Dioxyde de soufre | 7446-09-05 | VME | 0.5 ppm | SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail |
| | | | 1.3 mg/m ³ | |
| | | VLE | 0.5 ppm | SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail |
| | | | 1.3 mg/m ³ | |

8.2. Contrôles de l'exposition
8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation générale et locale adéquate
 Produit à manipuler dans un système fermé
 Les systèmes sous pression doivent être régulièrement vérifiés pour détecter les fuites
 S'assurer que l'exposition est inférieure aux limites d'exposition professionnelle (si disponible)
 Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz toxiques peuvent être libérés

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Dioxyde de soufre
MTG113
Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité étanches et un écran facial lors des opérations de transvasement ou de déconnexion des lignes de transfert.

Norme EN 166 - Protection individuelle de l'œil - Spécifications

Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement

Protection de la peau

Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.

Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques

Porter des gants isolant du froid lors d'opérations de transvasement ou de déconnexion de lignes de transfert

Norme EN 511 - Gants isolants contre le froid

Port de gants résistants aux produits chimiques

Norme EN 374-Gants de protection contre les produits chimiques

Pour un usage de courte durée

Matière: Caoutchouc de chloroprène

Temps de pénétration: > 30 min

Épaisseur du gant: 0,4 mm

Pour un usage de longue durée

Matière: Fluoroélastomère.

Temps de pénétration: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur

Le temps de percement des gants sélectionnés doit être supérieur à la période d'utilisation envisagée

Disposer d'un vêtement de protection approprié, résistant aux produits chimiques, prêt à être utilisé en cas d'urgence

Norme EN943-1 - vêtements de protection totale contre produits chimiques liquides, solides ou gazeux

Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles

Norme EN ISO 20345: Equipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité

Protection du corps

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques EN 943-1. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance sur le lieu de travail

Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoire est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente EN 14387. Si le masque est le seul moyen de protection, utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé selon les normes NIOSH (US) ou CEN (EU)

8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

Eviter tout déversement ou fuite supplémentaire si cela est possible en toute sécurité

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Aspect

- État physique à 20°C / 101.3kPa

Gaz

Dioxyde de soufre
MTG113

| | |
|--|-----------------------|
| • Couleur | Incolore |
| Odeur | Piquante forte |
| Seuil olfactif | Donnée non disponible |
| pH | Donnée non disponible |
| Point de fusion / Point de congélation | -75.5°C |
| Point d'ébullition | -10°C |
| Point d'éclair | Donnée non disponible |
| Vitesse d'évaporation | Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Donnée non disponible |
| Limites d'explosivité | Donnée non disponible |
| Pression de vapeur [20°C] | 2.4 bar |
| Pression de vapeur [50°C] | 8.4 bar |
| Densité de vapeur | Donnée non disponible |
| Densité relative, liquide (eau=1) | 1.25 |
| Densité relative, gaz (air=1) | 2.21 |
| Hydrosolubilité | Donnée non disponible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Donnée non disponible |
| Température d'auto-inflammation | Donnée non disponible |
| Température de décomposition | Donnée non disponible |
| Viscosité | Donnée non disponible |
| Propriétés explosives | Donnée non disponible |
| Propriétés comburantes | Donnée non disponible |

9.2. Autres informations

| | |
|----------------------------|---|
| Masse molaire | 64 g/mol |
| Température critique [°C] | 158°C |
| Densité de vapeur relative | Le gaz ou la vapeur sont plus lourds que l'air. Peut s'accumuler dans des zones limitées, en particulier dans les points bas et les sous-sols |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage

Dioxyde de soufre
MTG113
10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

10.4. Conditions à éviter

Eviter l'humidité dans les installations

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec l'eau pour former des acides corrosifs

Peut réagir violemment avec les bases fortes, les comburants puissants, les chlorates, l'acroléine

Réagit avec la plupart des métaux en présence d'humidité, en libérant de l'hydrogène, gaz extrêmement inflammable

En présence d'eau entraîne une corrosion rapide de certains métaux

Humidité

Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à la norme ISO 11114

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë

Toxique par inhalation

Œdème pulmonaire retardé mortel, possible

Corrosion cutanée / irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée pas disponible

Mutagénicité des cellules

Donnée pas disponible

Cancérogénicité

Donnée pas disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée pas disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Provoque des brûlures grave des voies respiratoires à des concentrations élevées

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Donnée pas disponible

Danger par inhalation

Donnée pas disponible

Dioxyde de soufre
MTG113
RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité
Evaluation

Les critères de classifications ne sont pas réunis

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée pas disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée pas disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée pas disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation du caractère PBT/vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée

12.6. Autres effets néfastes

Peut causer des changements de pH dans les écosystèmes aquatiques

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Produit

Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration

Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine

Emballages contaminés

Eliminer comme produit non utilisé

Contacter le fournisseur si des instructions sont nécessaire

Code OMoD

16 05 04

Gaz en récipients sous pression (y compris halons) contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1. Numéro ONU

| Transport par route/rail ADR / RID | Transport par mer IMDG | Transport par air IATA |
|---------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| 1079 | 1079 | 1079 |

Dioxyde de soufre
MTG113
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

| Transport par route/rail ADR / RID | Transport par mer IMDG | Transport par air IATA |
|---------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Dioxyde de soufre | Sulphur dioxide | Sulphur dioxide |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquetage


 ADR/RID
IMDG
IATA

 2.3 : Gaz toxiques
8 : Matières corrosives.

14.4. Groupe d'emballage

 ADR/RID
IMDG
IATA

Non déterminé

14.5. Dangers pour l'environnement

 ADR/RID
IMDG
ICAO-TI / IATA-DGR

 Non
Polluant marin
Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique (CSA) a été faite pour ce produit

| | | |
|---|-------------------------------------|----------------------------|
|  | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ | Page : 11/12 |
| | | Edition révisée n° : 10.0 |
| | | Date de révision : 01/2018 |
| Dioxyde de soufre | | MTG113 |

RUBRIQUE 16: Autres informations

| | |
|----------------------------------|---|
| Indications de changement | Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 2015/830 |
| Abréviations et acronymes | <p>ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route</p> <p>CAS : Identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA)</p> <p>CLP : Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage.</p> <p>CSA : Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique</p> <p>EIGA : European Industrial Gases Association</p> <p>EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées</p> <p>EPI : Equipements de protection individuelle</p> <p>EN : European Norm -Norme Européenne</p> <p>ETA : Estimation de la Toxicité Aiguë</p> <p>IATA : International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien</p> <p>IMDG Code : International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses</p> <p>LC50 : Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée</p> <p>PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique.</p> <p>REACH : Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances. RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses</p> <p>RMM : Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques</p> <p>STOT-SE : Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.</p> <p>UN : United Nations - Nations Unies</p> <p>vPvB : very Persistent and very Bioaccumulable - très persistant et très bioaccumulable.</p> |

Texte complet des Phrases-H et P citées dans les sections 2 et 3

Mentions de danger

| | |
|------|---|
| H280 | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves |

Dioxyde de soufre
MTG113

H318 Provoque des lésions oculaires graves

H331 Toxique par inhalation

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les gaz, vapeurs

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage

P303+P361+P353+P315 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : (ou les cheveux) enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter immédiatement un médecin

P304+P340+P315 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin.

P305+P351+P338+P315 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé

P405 Garder sous clef

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs.

Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide